

Chronique

Par Pierre Aguet,
membre du comité de l'USPI Vaud*



Non à la loi Covid-19 sur les loyers commerciaux

Le Conseil fédéral a transmis un projet de loi Covid-19 sur les loyers commerciaux aux Chambres fédérales prévoyant que certains locataires de locaux commerciaux touchés par les décisions du Conseil fédéral ne paient que 40% de leurs loyers. L'USPI Vaud rejette fermement ce projet de loi qui porte une grave atteinte à la garantie de la propriété ainsi qu'à la liberté contractuelle et s'immisce indûment dans les rapports contractuels du propriétaire et du locataire commercial.

Ce projet de loi ne tient pas compte de la diversité des situations

«Ce projet de loi instaure une insécurité juridique pour les propriétaires et les locataires»

et possibilités des parties et instaurera une insécurité juridique pour les propriétaires et les locataires. Enfin, l'USPI Vaud privilégie la voie du dialogue et des solutions au cas par cas,

ainsi que les mesures incitatives cantonales. Ce mode de faire a fait ses preuves puisque plus de 21 millions de francs de loyers ont été abandonnés en Suisse romande par les propriétaires afin de soutenir leurs locataires commerciaux.

Par ailleurs, il ressort du monitoring du Conseil fédéral en matière de loyers commerciaux que la proportion de locataires ayant des difficultés à s'acquitter de leur loyer à la suite des fermetures ordonnées est passée de 6 à 33% pendant la durée du confinement. Dans la majorité des cas, un accord a été trouvé qui porte, dans

près de 75% des cas, sur une réduction de loyer. Enfin, en comparaison internationale, aucune réduction de loyer n'a été légalement décrétée dans les onze pays européens considérés.

La Commission des affaires juridiques du Conseil national a décidé de ne pas entrer en matière sur ce projet de loi. L'USPI Vaud salue cette décision et invite les parlementaires à en faire de même.

www.uspi-vaud.ch

* Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud